

Image not found or type unknown



RE DETTE CANTINE ET SURENDETTEMENT

Par **MBourseul**, le **13/06/2011** à **11:39**

je reviens vers vous pour ce dossier de surendettement car dans ce dossier il y avait aussi un credit que mon mari devait rembourser et qu'il n'avait pas fait
la société de crédit a déposé une action au tribunal mais ils ont été déboutés justement pour forclusion le jugement dit que le délai de forclusion court dès qu'il y a une défaillance de règlement et qu'ils ont 2 ans pour tenter une action
du coup je ne sais plus quoi croire
j'aimerais bien connaître la législation à ce sujet